

MESSAGE 10/2025 – n°03

Bonjour chère administratrice, cher administrateur,

Comme initié depuis le mois de juillet 2025, J'envoie un message par mois, l'historique est sur le site de fédé66 paragraphe : "Conseil Administrateurs" – Président

En attente du compte rendu de la précédente réunion, je vous sou mets la procédure de gestion des adhésions qui est active à partir d'aujourd'hui...

Philippe en tant que Référent SAGA départemental, précises si tout exact entre Référent SAGA association et Référent SAGA départemental

L'ANNEXE I reprendra le document qui vous a été remis au cours de la réunion.

Merci de lire attentivement la pièce jointe et me signaler les corrections ou adaptation à faire.

A vous lire, Michel

Note : la pièce jointe est un document de travail joint sur les pages suivantes.

Ma communication se fera via courriel une fois par mois au cours de la 1ère semaine et sauf urgence ponctuellement.

Tous mes messages seront stockés sur le site de la Fédération départementale : Page d'accueil, Membres du CA, Président.

Lien : <https://www.gmouv-federation-du-roussillon.com/pages/conseil-administrateurs.html>

Pièce jointe au message du 10/2025 – n°03

Procédure pour les adhésions

La période d'adhésion va du 1er octobre de l'année en cours jusqu'au 31 décembre de l'année suivante (année d'exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Si dès le 1^{er} janvier de l'année d'exercice (ou année suivante), les associations organisent des manifestations, elles doivent actualiser la situation de leurs adhérents pour éviter des complications sur des situations de sinistres toujours possibles.

La gestion des adhérents se fait sur SAGA par le Référent SAGA de l'association en lien avec le Référent SAGA départemental. Le fait d'être dans SAGA, après la validation du Référent SAGA départemental, valide l'adhésion à Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON.

À partir de 2026, il n'a aura plus de carte papier mais l'association affiliée disposera d'une attestation par adhérent.

Démarches pour actualiser les adhésions du prochain exercice :

1- Association affiliée pour une organisation : Président(e), Trésorier(lère), Référent SAGA

Gestion des renouvellements d'adhésions :

- a- Le Référent SAGA après avoir sélectionné l'ancien adhérent ou un groupe d'anciens adhérents active l'option « Adhésions ».
- b- Le Référent SAGA communique la liste des adhésions au Référent SAGA du département qui contrôle et valide par la mise à disposition d'attestations d'adhésion ou non les adhésions signalées.
- c- Le Trésorier note le montant de la cotisation de la fédération départementale.

Gestion des nouvelles adhésions :

- a- Le Référent SAGA saisie le ou les nouveaux adhérents et active l'option « Adhésions ».
- b- Le Référent SAGA communique la liste des adhésions au Référent du département qui contrôle et valide ou non les adhésions signalées.
- c- Le Trésorier note le montant de la cotisation de la fédération départementale.

2- Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON

- a- Signale une fois par mois le nombre d'adhérents au Président / à la Présidente de l'association par courriel.

(Cette information est disponible sur le site : www.gmouv-federation-du-roussillon.com, paragraphe « Messages » - Suivis mensuels)

- b- Le règlement des cotisations Générations Mouvement sera réclamé périodiquement en fonction des données contenues dans SAGA par un courriel envoyé au Président / à la Présidente. (Voir ANNEXE I)

Note : Fédé66 privilégie les règlements par virement ponctuel. La référence destinée au destinataire devra être au minimum : **SAGA n°[numéro de l'association]**.

Le RIB de la fédération sera envoyé par courriel au Président ou à la Présidente de l'association.

L'association qui souhaite régler au fil de l'eau des cotisations Générations Mouvement, peut le faire et utiliser le mode de paiement de son choix.

La fédération départementale recommande le paiement par virement ponctuel pour sa souplesse et sa sécurité et elle enverra ponctuellement un récapitulatif de la situation financière.